



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle Activités

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL  
de TENNIS par ÉQUIPES MIXTES  
de la ligue Ouest FCD  
Saison 2024/2025  
*Qualificatif pour le championnat national FCD***

Référence : Règlement technique n° 0626/FCD/activités/Sports de la FCD du 10 octobre 2024.

**ANNEXE 1** : « Le développement durable pendant une manifestation »

## **1. GÉNÉRALITÉS**

La ligue Ouest de la Fédération des Clubs de la Défense organise un championnat régional de tennis par équipes mixtes (**voir article 3 paragraphe 2.2**) pour la saison 2024/2025, qualificatif pour le championnat national FCD.

Elle a pour objectif de faire participer un maximum de licencié(e)s de la ligue Ouest de la FCD à cette compétition.

Les articles du règlement de la Fédération Française de Tennis (FFT), concernant l'application et les observations des lois du jeu, ainsi que le code disciplinaire à la pratique du tennis, y seront strictement appliqués.

**Appel aux clubs** : Plusieurs clubs de la ligue sont licenciés FFT et jouent en corporatif ou sport d'entreprise. N'oubliez pas que vous appartenez à la FCD. Venez nombreux au championnat FCD de ligue.

## **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

**Conseiller technique sportif :**

Claude LEVASSEUR - [claude.levasseur7@sfr.fr](mailto:claude.levasseur7@sfr.fr) - 06 13 60 17 65

## **3. PARTICIPATIONS, DÉROGATIONS ET RESTRICTIONS**

### **2.1. Participation des clubs :**

Le championnat régional de tennis est ouvert à tous les clubs de la ligue Ouest de la FCD.

- Inscription dans SYGEMA jusqu'au **15 novembre 2024**.
- **Pour débiter le championnat, 2 clubs doivent être inscrits dans SYGEMA.**
- Chaque club peut, s'il le désire, engager une ou plusieurs équipes dans chaque catégorie.

**ATTENTION** : La participation des clubs est confirmée par l'enregistrement sur SYGEMA.

Les clubs doivent inscrire nominativement les participants.

C'est pour cela que les clubs doivent veiller à la prise de licence de chacun des participants, étant précisé que la non prise de licence bloquera l'inscription.

**TRÈS IMPORTANT :**

- Ce championnat est organisé dans le cas où 2 clubs minimum sont inscrits.
- Si un seul club est inscrit, celui-ci pourra participer à une rencontre contre une équipe d'une autre ligue voisine.
- Cette phase est alors mise en place sous la responsabilité du CTSN.

**2.2. Composition des équipes (NOUVELLES RÉGLES) :**

**4 à 5 joueurs et 1 à 2 joueuses pour effectuer 3 Simples Hommes, 1 Simple Dames et 1 Double mixte.**

**Règle des 60 points :** addition des points de double FFT pour les 4 joueurs de Simple et les 2 joueurs du Double : classement maximum "0" (points du Double inférieur à "30").

**Le joueur n° 1** ne joue pas en double.

**L'équipe est donc constituée de la manière suivante :**

- N° 1 : Homme
- N° 2 : Homme
- N° 3 : Homme

**Dans l'ordre des classements FFT**

- N°4 : Dame

**Peuvent participer au Double mixte :**

- N° 2 ou N° 3 ou 4<sup>e</sup> joueur chez les Hommes
- N° 4 ou 2<sup>e</sup> joueuse chez les Dames

**2.3. Qualification des joueurs :**

Pour être qualifiés, les joueurs doivent détenir :

- La licence FCD saison 2024 / 2025.
- La licence FFT établie pour la saison en cours et certificat médical validé et enregistré.

Le certificat de non-contradiction à la pratique du tennis en compétition, est détenu pour chaque joueur, par le responsable du club.

Aucun joueur n'est admis à participer à une rencontre s'il n'est pas en possession de sa licence.

**2.4. Dérogations et restrictions de participation :**

**2.4.1.** Pour la saison en cours, un même joueur ne peut participer à cette compétition au titre de plusieurs équipes, même si celles-ci font partie du même club.

**2.4.2.** Pour la saison en cours, un joueur muté a la possibilité de participer à cette compétition avec son club d'origine ou son club d'accueil.

**2.4.3.** Un joueur suspendu par la FFT, avec demande d'extension à la FCD, ne peut participer aux rencontres qu'après expiration de la sanction.

## **4. DÉROULEMENT**

**4.1. Organisation générale :**

- les équipes se rencontrent soit en match aller/retour, soit simplement en match sec. **Décision à prendre avant le début de la première rencontre.**
- les équipes doivent s'entendre pour déterminer le lieu et la date des rencontres.
- lorsqu'une équipe annule une rencontre au dernier moment, hormis cas de force majeure, le CTS ligue se réserve le droit de la déclarer forfait.

**ATTENTION :** Le championnat de ligue doit impérativement se terminer **avant le 15 mars 2025.**

## **4.2. Calendrier :**

**4.2.1.** Les matchs se déroulent du lundi au dimanche, par entente mutuelle entre les clubs.

- L'équipe qui reçoit doit impérativement contacter son adversaire et lui proposer un minimum de 3 dates pour disputer la rencontre.
- L'équipe adverse doit obligatoirement en accepter une ; l'esprit étant de jouer les rencontres.
- Dans le cas où aucun accord entre les deux clubs n'aboutit, ceux-ci doivent en faire part au CTS ligue qui déterminera une date pour disputer la rencontre.

A l'issue de cette phase de ligue, le CTSN organisera la phase inter-ligues qualificative pour la phase nationale.

**4.2.2.** Le championnat se déroule en liaison avec le CTS ligue, Claude LEVASSEUR, responsable de la compétition.

Les résultats lui seront communiqués, immédiatement après le match.

## **4.3. Terrains :**

Les matchs du championnat régional de tennis de la ligue Ouest doivent se dérouler sur des terrains homologués FFT.

## **4.4. Organisation des rencontres :**

**4.4.1.** Le club organisateur est chargé :

- de trouver un terrain réglementaire ;
- d'assurer la sécurité et, en particulier, le soutien sanitaire.

**4.4.2.** Chaque équipe doit être en mesure de fournir des balles neuves.

**4.4.3.** La feuille de match, entièrement remplie, et signée par le juge-arbitre de la rencontre, doit être adressée par mail dans les 48h à :

- CTS ligue Ouest - [claude.levasseur7@sfr.fr](mailto:claude.levasseur7@sfr.fr)
- CTSN FCD - [jackie.gaillet@wanadoo.fr](mailto:jackie.gaillet@wanadoo.fr)

## **4.4. Arbitrage :**

Les rencontres se dérouleront en auto-arbitrage.

## **4.5. Règlement :**

Les simples se dérouleront en 2 sets gagnants; les doubles également, avec le « no ad » et le super tie-break pour le 3<sup>e</sup> set.

# **5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

## **5.1. Licences et documents :**

Chaque joueur devra être en possession de ses licences FCD 2024/2025 et FFT 2024/2025 pour la compétition (article 2.3.).

## **5.2. Engagement :**

Les engagements se feront exclusivement via l'espace SYGEMA de votre club avant **le 15 novembre 2024.**

## **5.3. Droits de participation :**

L'engagement à cette compétition est de 30 € par équipe.

Une facture sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

## **5.4. Assurance :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR.).

### **5.5. Droit à l'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tennis et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **6. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

### **6.1. Transport et restauration :**

Le transport et la restauration sont à la charge des clubs.

### **6.2. Récompenses:**

Un trophée sera attribué à l'équipe vainqueur du championnat (phase ligue), le finaliste sera également récompensé.

### **6.3. Soutien sanitaire :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

## **7. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Voir annexe 1**

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la ligue Ouest de la FCD  
En charge du pôle activités



### **Destinataires (par courriel) :**

- Président de la ligue Ouest
- Trésorier de la ligue Ouest
- Membre du comité directeur LO
- Présidents des clubs FCD/LO
- Conseiller technique sportif tennis de la ligue

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



### ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

### COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires.
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

### TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

### RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.



**BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !**